

BRUNO FAILLE

E.S.C. PARIS

145, Chemin de Halage

80136 RIVERY

Tél. **03 22 53 11 00**

Fax 03 22 89 57 04

EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL

ADIL

13 BLD MAIGNAN LARIVIERE

80000 AMIENS

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

DU 1^{er} JANVIER 2006 AU 31 DECEMBRE 2006

ADIL

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE

DU 1^{er} JANVIER 2006 AU 31 DECEMBRE 2006

Mesdames,
Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos de 31 décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre association tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 5 avril 2007.
Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la Loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III - VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier sur la situation financière et les comptes annuels.

Amiens, le 6 avril 2007
Le Commissaire aux Comptes

Bruno FAILLE
Commissaire aux Comptes inscrit
Membre de la Compagnie Régionale
d'Amiens

BILAN
Exercice 2006

ACTIF	BRUT	Amortissements cumulés	NET N	NET N-1	PASSIF	N	N-1
ACTIF IMMOBILISE :					CAPITAUX PROPRES :		
<u>Immobilisations Incorporelles</u>					Fonds Associatif	285 347,36	285 347,36
Logiciels	8 147,82	8 147,82	0,00	448,00	Report à nouveau	17 345,89	17 124,47
<u>Immobilisations Corporelles</u>					<i>Reliquat de l'exercice</i>	28 515,47	221,42
Agencements et installations	6 710,67	6 710,67	0,00	1 080,68	Total I	331 208,72	302 693,25
Matériel de transport	12 638,00	11 321,54	1 316,46	4 475,96			
Matériel de bureau et informatique	26 525,91	24 037,80	2 488,11	4 478,62			
Mobilier	22 641,34	18 419,31	4 222,03	5 044,69	DETTES :		
Dépôt et cautionnement	228,67		228,67	228,67	Dettes fournisseurs et cptes rattachés	6 483,07	4 296,40
Total I	76 892,41	68 637,14	8 255,27	15 756,62	Dettes fiscales et sociales	41 586,23	38 668,33
ACTIF CIRCULANT :					Total III	48 069,30	42 964,73
Subventions à recevoir	41 173,00		41 173,00	39 979,00			
Valeurs mobilières de placement	218 800,96		218 800,96	176 712,38			
Disponibilités	111 048,79		111 048,79	112 879,98			
Charges constatées d'avance	0,00		0,00	330,00			
Total II	371 022,75		371 022,75	329 901,36			
TOTAL GENERAL (I+II)	447 915,16	68 637,14	379 278,02	345 657,98	TOTAL GENERAL (I+II)	379 278,02	345 657,98



Bruno FAILLE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire
145, Chemin de Halage
80136 RIVERY
Tél. 03 22 53 11 00

COMPTE DE RESULTAT
Exercice 2006

	DEPENSES		RECETTES	
	N	N-1	N	N-1
AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES	65 077,91	71 010,03	306 716,00	297 447,40
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS	7 508,86	9 056,67		
SALAIRES ET TRAITEMENTS	155 175,51	157 223,86	2 003,74	1 557,86
CHARGES SOCIALES	53 342,29	56 835,60		
CHARGES EXCEPT / OPERATIONS DE GESTION	618,00	2 062,99	10 023,65	9 076,80
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOB INCORP ET CORPO	8 505,35	11 671,49		
<i>RELIQUAT DE L'EXERCICE</i>	28 515,47	221,42		
TOTAL GENERAL	318 743,39	308 082,06	318 743,39	308 082,06

Association ADIL

Comptes annuels au 31/12/06

ANNEXE

Annexe au bilan clos le 31 décembre 2006 de l'Association ADIL dont le total est de 379 278,02 € et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, dont le total est de 318 743,39 € et dégageant un excédent de 28 515,47 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006.

SOMMAIRE

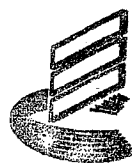
Les informations en annexe sont classées en quatre parties :

I - Faits caractéristiques

II - Principales règles et méthodes comptables

III - Notes sur le bilan

IV - Autres informations



Bruno FAILLE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire
145, Chemin de Halage
80136 RIVERY
Tél. 03 22 53 11 00

Association ADIL

Comptes annuels au 31/12/06

LISTE DES NOTES DE L'ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES

- 1 - Faits caractéristiques
- 2 - Evénements postérieurs

PRINCIPES, REGLES ET METHODES

- 3 - Application des conventions
- 4 - Méthode d'évaluation
- 5 - Changements de méthodes

NOTES SUR LE BILAN

- 6 - Actif immobilisé
- 7 - Provisions
- 8 - Echéances des créances et des dettes
- 9 - Charges et produits constatés d'avance
- 10 - Charges à payer
- 11 - Produits à recevoir

AUTRES INFORMATIONS

- 12 - Crédit bail



Bruno FAILLE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire
145, Chemin de Halage
80136 RIVERY
Tél. 03 22 53 11 00

Association ADIL

Comptes annuels au 31/12/06

1 - Faits caractéristiques

Néant

2 - Evénements postérieurs

Néant

3 - Application des conventions

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

4 - Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

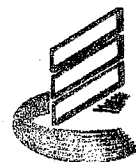
- Immobilisations : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties en fonction de leur durée de vie.

- Créances et dettes : elles sont évaluées à leur valeur nominale, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Produits et charges exceptionnels : ils tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant. Le détail est joint au compte de résultat.

5 - Changements de méthodes :

Les méthodes de présentation et d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



Bruno FAILLE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire
145, Chemin de Halage
80136 RIVERY
Tél. 03 22 53 11 00

Association ADIL

Comptes annuels au 31/12/06

6 - Actif immobilisé

	Immo. incorp	Immo. Corp	Immo. Fin.
Valeur au début de l'exercice	8 148	67 510	229
Acquisitions, créations, apports reçus		1 004	
Cessions, mises hors service			
Valeur à la fin de l'exercice	8 148	68 514	229

7 - Provisions :

Provisions pour risques et charges : Néant

8 - Echéances des créances et des dettes :

Les échéances sont à court terme.

9 - Charges et produits constatés d'avance :

	Charges	Produits
Exploitation	0	0
Total	0	0

10 - Charges à payer :

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan :

Emprunts et dettes financières	0
Dettes fournisseurs	4 293
Dettes fiscales	574
Dettes sociales	21 308
Autres dettes	0
TOTAL	26 175



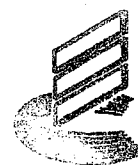
Bruno FAILLE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire
145, Chemin de Halage
80136 RIVERY
Tél. 03 22 53 11 00

Association ADIL

Comptes annuel au 31/12/06

11 - Produits à recevoir :

Avoir à recevoir	
Autres créances	41 173



Bruno FAILLE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire
145, Chemin de Halage
80136 RIVERY
Tél. 03 22 53 11 00